

Risk & Audit Committee

Le Risk & Audit Committee exerce des fonctions de soutien au Conseil d'administration en matière de risques et de système de contrôles internes et d'évaluation de l'utilisation correcte des principes comptables pour l'élaboration des bilans d'exercice et consolidé.

En particulier, il est chargé de toutes les activités instrumentales et nécessaires pour que le Conseil d'administration puisse déterminer de manière correcte et efficace le Risk Appetite Framework (« RAF ») et les politiques de gestion des risques.

En l'espèce, le Risk & Audit Committee:

- vérifie que les structures internes mènent des actions de correction cohérentes et rapides, en cas de situations mal gérées signalées par le Group Internal Risk Committee, l'Internal Control Committee ou la fonction Internal Audit;
- examine préalablement les résultats des audits réalisés par les actionnaires et adressés au Conseil d'administration;
- contribue, au moyen d'évaluations et d'avis, à définir la politique de l'entreprise concernant l'externalisation de fonctions de contrôle internes;
- présente au Conseil d'administration un avis préalable motivé et non contraignant concernant l'intérêt de la Société à exécuter une opération avec des parties liées ainsi que sur l'intérêt et la justesse des conditions y relatives pour les opérations de plus grande ampleur. En ce qui concerne les autres opérations avec des parties liées, exceptées celles de plus grande ampleur, le Risk & Audit Committee est informé périodiquement, normalement une fois par an, de tous les accords conclus;
- vérifie que les fonctions de contrôle internes sont conformes aux indications et aux lignes directrices du Conseil d'administration;
- pour garantir une bonne interaction entre toutes les fonctions et les organes ayant des missions de contrôle tout en évitant des doublons ou des lacunes, le Risk & Audit Committee aide le Conseil d'administration à définir les modalités de coordination et de collaboration des fonctions de contrôle;
- vérifie l'adéquation de la qualité et de la quantité des fonctions de protection des risques d'entreprise, des procédures de contrôle interne ainsi que des flux d'information nécessaires pour garantir une information correcte et exhaustive du Conseil d'administration et de la Direction;
- évalue l'utilisation correcte des principes comptables pour la rédaction des bilans d'exercice et consolidé et, pour cela, se coordonne avec le CFO & Deputy General Manager (le dirigeant

chargé de la rédaction des documents comptables), le collège des commissaires aux comptes et l'organe chargé de la révision légale des comptes;

- examine le programme de travail, le rapport ainsi que l'éventuelle lettre de suggestions proposés par la Société de révision.

En référence plus particulièrement aux missions en matière de gestion et de contrôle des risques, le comité exerce des fonctions de soutien au Conseil d'administration:

- dans la définition et l'approbation des orientations stratégiques et des politiques de gestion des risques ; dans le cadre du RAF, le comité exerce une activité d'évaluation et de proposition, nécessaire pour que le Conseil d'administration puisse définir et approuver les objectifs de risque (« Risk Appetite ») et le seuil de tolérance (« Risk tolerance »);
- dans la vérification de l'application correcte des stratégies, des politiques de gestion des risques et du RAF ;
- dans la définition des politiques et des processus d'évaluation des activités de l'entreprise

Le Risk & Audit Committee s'assure également que les incitations en soutien du système de rémunération et de participation de la Société soient cohérentes avec le RAF.

Nomination Committee

Le Nomination Committee exerce ses pouvoirs, tels que définis par la réglementation en vigueur, en apportant son soutien au Conseil d'administration dans le cadre du processus de nomination des administrateurs (par ex., en cas de cooptation de nouveaux administrateurs), lors des processus d'évaluation du Conseil d'administration et dans le cadre des plans de succession de l'administrateur délégué et du directeur général.

En se fondant sur les Statuts, le Comité exerce des fonctions de soutien et un rôle consultatif à l'égard du Conseil d'administration. En particulier, le Comité :

- assiste le Conseil d'administration dans la formulation des critères de nomination des membres du Conseil d'administration et des autres comités de conseil internes de la société, ainsi que pour les filiales lorsque la réglementation locale prévoit un Nomination Committee ou si la réglementation interne exige la nomination d'administrateurs indépendants ;
- aide le Conseil d'administration (et, si nécessaire, les administrateurs) à évaluer les candidats qui seront nommés membres du Conseil d'administration et des autres comités de conseil internes de la société, ainsi que pour les filiales lorsque la réglementation locale prévoit un comité de nominations ou si la réglementation interne exige la nomination d'administrateurs

indépendants, la composition qualitative du Conseil s'appuyant sur des profils qui répondent aux critères visés au point précédent ;

- aide le Conseil d'administration dans le cadre de la nomination ou de la cooptation de nouveaux administrateurs. En particulier, il exerce un rôle consultatif et fournit en amont son avis sur la conformité de chaque candidat à l'article 26 du TUB (professionnalisme, intégrité, indépendance, compétence et droiture), ainsi qu'à l'article 36 du décret législatif italien 201/11 (interdiction d'assumer ou d'exercer des charges dans les marchés du crédit et les marchés financiers – « no interlocking rules »), sachant que si la vérification concerne un membre du comité des nominations, celui-ci devra s'abstenir de son évaluation ;
- examine et évalue les critères sous-jacents aux plans de succession de l'administrateur délégué et du directeur général ;
- assure la mise en œuvre d'une politique (« Talent Review ») pour la nomination et la succession des responsables des postes clés (incluant notamment : les hauts dirigeants, les responsables des fonctions de contrôle internes ou le responsable d'une division importante de l'Espace économique européen ou d'une filiale d'un pays tiers) ;
- effectue des recherches pour aider le Conseil d'administration à préparer le bassin d'administrateurs non exécutifs indépendants, en tenant un fichier sur les associations d'administrateurs indépendants et les administrateurs indépendants eux-mêmes ;
- définit les objectifs pour les parts les moins représentées et prépare un plan pour augmenter ce pourcentage jusqu'à l'objectif visé ;
- surveille le programme d'auto-évaluation annuelle des performances du Conseil d'administration et des comités de conseil internes, conformément à la réglementation en matière de surveillance. En outre, sur la base des résultats de l'auto-évaluation, il donne son avis au Conseil d'administration concernant les dimensions et la composition du Conseil lui-même et de ses comités, ainsi que sur les compétences et qualifications professionnelles qui devraient s'y trouver. Ainsi, le Conseil d'administration pourra fournir son propre avis aux actionnaires avant la nomination du nouveau Conseil ;
- apporte son soutien au Risk & Audit Committee pour l'identification et la proposition des responsables des fonctions de contrôle à nommer.

Remuneration Committee

Le Comité a une mission consultative et de soutien à l'égard du Conseil d'administration, en ce qui concerne les procédures et les politiques de rémunération et d'incitation du Groupe FCA Bank.

En particulier, le Comité propose au Conseil d'administration – après consultation de l'administrateur délégué et du directeur général – des mesures d'incitation, un document relatif aux politiques de rémunération et un rapport concernant leur application (informations ex-post), rédigé chaque année et soumis à l'approbation de l'Assemblée des actionnaires.

En se fondant sur les politiques de rémunération et d'incitation approuvées par les actionnaires, le Comité :

- propose les rémunérations à verser à l'administrateur délégué et au directeur général (en se fondant sur la proposition du Président du Conseil d'administration, après consultation des actionnaires) ; propose (en se fondant sur la proposition de l'administrateur délégué et du directeur général) les rémunérations à verser à tous les responsables des fonctions de contrôle qui agissent sous les ordres directs de l'administrateur délégué et du directeur général, après consultation du comité Risk & Audit pour les fonctions de contrôle qui dépendent directement de celui-ci ; propose la rémunération à verser au responsable de l'Internal Audit, après consultation du comité Risk & Audit ;
- propose les rémunérations à verser aux directeurs revêtant des charges particulières (Chairman, Deputy Chairman, administrateurs des Board Committees) ;
- exerce un rôle consultatif en ce qui concerne la détermination des critères de rémunération de tout le personnel clé (« material risk takers ») ;
- surveille directement l'approbation en bonne et due forme des règles de rémunération des responsables des fonctions de contrôle, en collaboration étroite avec le collège des commissaires aux comptes ;
- assure l'implication des fonctions de contrôle, conformément à leurs missions, dans le processus d'élaboration et de contrôle des politiques de rémunération et d'incitation ;
- exprime son avis, en s'appuyant sur les informations reçues par les fonctions impliquées, concernant la réalisation des objectifs de performance de la société dans le cadre de l'activation des systèmes d'incitation et concernant l'évaluation de tous les critères (« ex-post risk adjustment ») dans le cadre du paiement des rémunérations ;
- coopère avec les autres comités de conseil internes, en particulier avec le Comité Risk & Audit en ce qui concerne la conformité du système d'incitation avec le Risk Appetite Framework, afin d'examiner si les mesures d'incitation définies dans le système des rémunérations tiennent compte des risques et des exigences de capital et de liquidité.

Le Remuneration Committee fournit chaque année au Conseil d'administration et aux actionnaires, au sein de la documentation ex-post (*disclosure report*), des informations pertinentes concernant les activités effectuées.

Le Comité prépare avec l'aide des fonctions de contrôle impliquées la documentation à soumettre au Conseil d'administration et à l'Assemblée des actionnaires en vue de leurs résolutions.

Board Executive Credit Committee

Le Conseil d'administration a délégué au Board Executive Credit Committee (BECC) les décisions concernant l'approbation des crédits de sa compétence qui, conformément au modèle des délégations de pouvoir en vigueur, ne sont pas réservées aux organes d'entreprise. Cette délégation est fournie dans tous les cas où la date du premier conseil d'administration ne répond pas à l'urgence des décisions en matière de crédit devant être délibérées.